

HAMMERSON plc

**Procès-verbal de la 76^{ème} Assemblée Générale Annuelle de
Hammerson plc,
tenue au 10 Grosvenor Street, London W1K 4BJ
le jeudi 3 mai 2007 à 10h.30**

Présents : M. J F Nelson (Président)
M. R J O Barton (Administrateur indépendant
senior)
M. R J G Richards
M. D J Atkins
M. J C Clare
M. P W B Cole
M. G Devaux
M. D A Edmonds
M. J Espinasse
M. J R Hirst
M. S R Melliss
M. A Watson

et 14 autres titulaires d'actions ordinaires de la Société.

En présence de : M. S J Haydon (Secrétaire)

Mme S Edwards (représentant le commissaire aux comptes
Deloitte & Touche LLP)

Mme G Robb (représentant le commissaire aux comptes Deloitte &
Touche LLP)

M. D Paterson (représentant le cabinet d'avocats Herbert Smith)

M. G Aris (représentant le cabinet d'avocats Herbert Smith)

1. Ouverture de l'Assemblée

Le quorum étant réuni, le Président souhaite la bienvenue aux
participants.

2. Allocution du Président

Le Président, dans un discours prononcé devant l'Assemblée, fait
le point sur la progression et la performance de la Société en 2006
ainsi que sur les événements survenus depuis la publication des
résultats de la Société le 27 février 2006.

Le Président met notamment l'accent sur les points suivants :

- Rentabilité totale pour l'actionnaire.
- Réserve de projets de développement
- Rénovation de l'immeuble St Alphage House devant
accueillir les bureaux de JP Morgan
- Statut de REIT (équivalent français de SIIC)

M. Nelson remercie M. Richards et son équipe de management
pour la qualité de leur travail à la tête de la Société depuis la
dernière Assemblée Générale Annuelle.

	HAMMERSON plc
	<p>Le Président répond aux questions des actionnaires sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valeur d'actif net • Ratio d'endettement • Dividendes futurs
3.	<p>Avis de convocation de l'Assemblée</p> <p>L'Assemblée prend acte de l'Avis de convocation.</p>
4.	<p>Rapport du commissaire aux comptes</p> <p>L'Assemblée prend acte du rapport du commissaire aux comptes.</p>
5.	<p>Rapport du Conseil d'administration et Etats financiers</p> <p>IL EST DECIDE</p> <p>QUE le rapport du Conseil d'administration et les Etats financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels que produits devant l'Assemblée, sont par les présentes reçus et approuvés.</p> <p>Le Président fait observer que 99,91% des votes par procuration sont favorables à la résolution.</p>
6.	<p>Rapport sur la rémunération</p> <p>IL EST DECIDE</p> <p>QU'il est, par les présentes, accusé réception du Rapport sur la rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, tel que produit devant l'Assemblée.</p> <p>Le Président fait observer que 99,48% des votes par procuration sont favorables à la résolution.</p>
7.	<p>Dividendes</p> <p>IL EST DECIDE</p> <p>QU'un dividende définitif de 15,30 p par action est, par les présentes, déclaré payable en numéraire le lundi 14 mai 2007 aux actionnaires inscrits sur le registre des actionnaires à l'heure de fermeture le vendredi 13 avril 2006.</p> <p>Le Président fait observer que 99,97% des votes par procuration sont favorables à la résolution.</p>

	HAMMERSON plc
8.	<p>M. Gerard Devaux</p> <p>IL EST DECIDE</p> <p>QUE Gerard Devaux, démissionnaire par rotation conformément aux statuts et éligible, qui présente sa candidature en vue d'une réélection, est par les présentes réélu au Conseil d'administration de la Société.</p> <p>Le Président fait observer que 99,72% des votes par procuration sont favorables à la résolution.</p>
9.	<p>M. David Edmonds</p> <p>IL EST DECIDE</p> <p>QUE David Edmonds, démissionnaire par rotation conformément aux statuts et éligible, qui présente sa candidature en vue d'une réélection, est par les présentes réélu au Conseil d'administration de la Société.</p> <p>Le Président fait observer que 98,83% des votes par procuration sont favorables à la résolution.</p>
10.	<p>M. John Hirst</p> <p>IL EST DECIDE</p> <p>QUE John Hirst, démissionnaire par rotation conformément aux statuts et éligible, qui présente sa candidature en vue d'une réélection, est par les présentes réélu au Conseil d'administration de la Société.</p> <p>Le Président fait observer que 99,57% des votes par procuration sont favorables à la résolution.</p>
11.	<p>M. Simon Melliss</p> <p>IL EST DECIDE</p> <p>QUE Simon Melliss, démissionnaire par rotation conformément aux statuts et éligible, qui présente sa candidature en vue d'une réélection, est par les présentes réélu au Conseil d'administration de la Société.</p> <p>Le Président fait observer que 99,89% des votes par procuration sont favorables à la résolution.</p>

	HAMMERSON plc
12.	<p>M. David Atkins</p> <p>IL EST DECIDE</p> <p>QUE David Atkins, nommé au Conseil d'administration depuis la dernière Assemblée Générale Annuelle, démissionnaire conformément aux présents Statuts et qui, étant éligible, présente sa candidature en vue d'une élection, est, par les présentes élu au Conseil d'administration de la Société.</p> <p>Le Président fait observer que 99,88% des votes par procuration sont favorables à la résolution.</p>
13.	<p>M. Jacques Espinasse</p> <p>IL EST DECIDE</p> <p>QUE Jacques Espinasse, nommé au Conseil d'administration depuis la dernière Assemblée Générale Annuelle, démissionnaire conformément aux présents Statuts et qui, étant éligible, présente sa candidature en vue d'une élection, est, par les présentes élu au Conseil d'administration de la Société.</p> <p>Le Président fait observer que 98,86% des votes par procuration sont favorables à la résolution.</p>
14.	<p>Commissaire aux comptes</p> <p>IL EST DECIDE</p> <p>QUE Deloitte & Touche LLP, ayant accepté d'agir en qualité de commissaire aux comptes de la Société, est, par les présentes reconduit dans ses fonctions à compter de la fin de la présente Assemblée et jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.</p> <p>Le Président fait observer que 99,93% des votes par procuration sont favorables à la résolution.</p>
15.	<p>Rémunération du commissaire aux comptes</p> <p>IL EST DECIDE</p> <p>QUE la rémunération du commissaire aux comptes est fixée par le</p>

	<p>Conseil d'administration.</p> <p>Le Président fait observer que 99,96% des votes par procuration sont favorables à la résolution.</p>
	HAMMERSON plc
16.	<p>Autoriser les Administrateurs à attribuer des actions – Résolution ordinaire</p> <p>IL EST DECIDE À TITRE DE RESOLUTION ORDINAIRE</p> <p>QUE les Administrateurs sont, par les présentes, autorisés de manière générale et inconditionnelle et conformément à la Section 80 de la Loi sur les sociétés de 1985 (Companies Act 1985) à exercer tous les pouvoirs de la Société concernant l'attribution de toutes valeurs mobilières pertinentes (au sens de la Section 80(2) de la Loi) jusqu'à concurrence d'un montant nominal total de 23 449 515 £, étant entendu que la présente autorisation expirera à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de la Société ; il est également entendu que la Société sera en droit de faire des propositions ou de conclure des accords avant l'expiration de ladite habilitation, portant ou pouvant porter attribution de toutes valeurs mobilières pertinentes après ladite expiration auquel cas les Administrateurs seront en droit de procéder à l'attribution de toutes valeurs mobilières pertinentes conformément auxdits accords ou propositions comme si la présente autorisation n'avait pas expiré ; et que tous les pouvoirs non exercés préalablement accordés aux Administrateurs aux fins d'attribution de toutes valeurs mobilières pertinentes, sont par les présentes révoqués.</p> <p>Le Président fait observer que 99,36% des votes par procuration sont favorables à la résolution.</p>
17.	<p>Rendre inapplicables les droits de préemption statutaires et habiliter les Administrateurs à attribuer des actions contre du numéraire – Résolution spéciale</p> <p>IL EST DECIDE À TITRE DE RESOLUTION SPECIALE</p> <p>QUE les Administrateurs sont habilités par les présentes conformément à la Section 95 de la Loi sur les sociétés de 1985 (Companies Act 1985) à attribuer des valeurs à revenu variable (au sens de la Section 94 de ladite Loi) contre du numéraire en vertu des pouvoirs conférés par la Résolution 16 ci-dessus, rendant ainsi inapplicable la Section 89(1) de ladite loi à une telle attribution, et sous réserve que ladite habilitation se limite à :</p>

	<p>(i) l'attribution de valeurs à revenu variable dans le cadre d'une émission de droits de souscription, d'une offre ouverte ou de toute offre de titres en faveur des détenteurs d'actions ordinaires figurant sur le registre des actionnaires à la date d'inscription retenue par les Administrateurs, lesdites actions, respectivement attribuables aux actionnaires ordinaires, s'entendant au prorata (aussi proche que possible) du nombre d'actions ordinaires détenues par eux à ladite date d'inscription, sous réserve de toutes exclusions ou autres dispositions jugées nécessaires ou opportunes par les Administrateurs concernant les titres d'autocontrôle, les rompus ou les problèmes juridiques ou pratiques découlant de la législation de tout territoire étranger ou des exigences d'une autorité de contrôle ou d'une bourse ou d'actions représentées par des certificats de dépôt ou de toute autre question, quelle qu'elle soit ; et à</p>
	<p>HAMMERSON plc</p>
<p>18.</p>	<p>(ii) l'attribution (autrement qu'aux termes des dispositions de l'alinéa (i) ci-dessus) à toute personne ou groupe de personnes de valeurs à revenu variable à concurrence d'un montant nominal total de 3 565 024 £ ;</p> <p>et expire à la date d'expiration de l'autorisation générale accordée par la Résolution 16 ci-dessus ; il est néanmoins entendu que la Société sera en droit de faire des propositions ou de conclure des accords avant l'expiration dudit pouvoir, portant ou pouvant porter attribution de valeurs à revenu variable après ladite expiration auquel cas les Administrateurs seront en droit de procéder à l'attribution de valeurs à revenu variable conformément auxdits accords ou propositions comme si le pouvoir conféré par les présentes n'avait pas expiré.</p> <p>Le Président fait observer que 99,99% des votes par procuration sont favorables à la résolution.</p> <p>Pouvoir de rachat de ses propres actions accordé à la Société - Résolution spéciale</p> <p>IL EST DECIDE À TITRE DE RESOLUTION SPECIALE</p> <p>QUE la Société est de manière générale et inconditionnelle autorisée à procéder au rachat sur le marché (au sens de la Section 163(3) de la Loi sur les sociétés de 1985) d'actions ordinaires de la Société, à raison de 25 pence chacune, étant entendu que :</p> <p>i) le nombre maximum d'actions ordinaires dont le rachat est autorisé par les présentes est fixé à 42 495 089 titres ;</p> <p>(ii) le prix minimum pouvant être versé au titre de l'une quelconque desdites actions est de 25 pence ;</p> <p>(iii) le prix maximum pouvant être réglé au titre de l'une</p>

Authority au Royaume-Uni ainsi que des meilleures pratiques, à adopter le Plan tel que modifié et à engager tous actes et démarches qu'ils jugeront appropriés à la mise en œuvre du Plan ; et à

- (ii) mettre en place tous autres plans s'inspirant du Plan mais avec des modifications pour tenir compte des lois sur les impôts locaux, le contrôle des changes ou les valeurs mobilières de territoires étrangers, sous réserve que toute action mise à disposition au titre desdits autres plans soit prise en compte dans le calcul des plafonds fixés dans le Plan au titre de la participation individuelle et globale.

Le Président fait observer que 98,74% des votes par procuration sont favorables à la résolution.

Le Président déclare ensuite l'assemblée close.